

008 Tous les documents (NR)

Indicateurs et Codes de sous-zones

Cette zone ne possède ni indicateurs, ni codes de sous-zones; les éléments de données sont définis en fonction de leur position.

Positions de caractère

00-05 Date d'enregistrement au fichier

06 Type de date et statut de publication

b	Aucune date fournie ou présence d'une date avant J.-C.	p	Date de diffusion, de lancement, d'édition et date de production ou de séance d'enregistrement lorsqu'elles diffèrent
c	Ressource continue actuellement publiée	q	Date incertaine
d	Fin de parution d'une ressource continue	r	Date de réimpression ou de réédition et date de l'original
e	Date détaillée	s	Date unique de publication connue ou probable
i	Dates extrêmes représentées par une collection	t	Date de publication et date de droit d'auteur
k	Période couverte par la majeure partie de la collection	u	Statut de ressource continue inconnu
m	Dates multiples		Aucune tentative de coder
n	Dates inconnues		

07 - 10 Date 1

1-9	Date en chiffres	u	Date partielle ou inconnue
↳	Date sans objet		Aucune tentative de coder

11 - 14 Date 2

1-9	Date en chiffres	u	Date partielle ou inconnue
↳	Date sans objet		Aucune tentative de coder

15 - 17 Lieu de publication, production ou d'exécution

xx↳	Aucun lieu, lieu inconnu ou indéterminé	[aaa]	Code alphabétique à 3 caractères
vp↳	Divers lieux	[aab]	Code alphabétique à 2 caractères

18 - 34 Codage de documents particuliers

35 - 37 Langue

↳↳↳	Aucune information fournie	sgn	Langages gestuels
zxx	Aucun élément linguistique	und	Indéterminé
mul	Langues multiples	[aaa]	Code alphabétique à 3 caractères

38 Notice modifiée

↳	Notice intégrale	s	Notice abrégée
d	Omission de l'information après le tiret	x	Caractères manquants
o	Entièrement romanisé/fiches imprimées romanisées		Aucune tentative de coder
r	Entièrement romanisé/fiches imprimées manuscrites		

39 Source du catalogage

↳	Agence bibliographique nationale	u	Inconnu
c	Programme de catalogage coopératif		Aucune tentative de coder
d	Autre		

008-Tous les documents

DÉFINITION ET PORTÉE DES POSITIONS DE CARACTÈRE

Les positions de caractère 00-17 et 35-39 de la zone 008 possèdent la même définition dans le format bibliographique MARC 21, sans égard au type de notice. La définition des positions de caractère 18-34 de la zone 008 varie selon le code du type de notice précisé dans le Guide/06 et le code du niveau bibliographique indiqué dans le Guide/07. Certains éléments de données sont définis de la même façon dans plus d'une configuration de la zone 008. Lorsque des éléments de données semblables sont définis aux fins d'inclusion dans une zone 008 pour des types de notices ou des niveaux bibliographiques différents, ils occupent habituellement les mêmes positions de caractère de la zone 008.

LIGNES DIRECTRICES POUR L'APPLICATION DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

■ POSITIONS DE CARACTÈRE

00-05 - Date d'enregistrement au fichier

Six caractères numériques précisent la date à laquelle la notice a été entrée pour la première fois dans une forme lisible par machine. Il faut entrer la date sous la forme *aammjj* (*aa* pour indiquer l'année, *mm*, pour le mois, et « *jj* », pour le jour). La date entrée au fichier dans la zone 008/00-05 ne change jamais. La date et l'heure de la dernière transaction dans la zone 005 changent chaque fois que l'on effectue une transaction dans une notice. L'information concernant le moment auquel a été effectuée la dernière transaction permet à une organisation utilisant plus d'une version d'une notice d'identifier la version la plus à jour. Il n'est pas permis d'utiliser le caractère de remplissage () dans aucune de ces positions. La zone 008/00-05 est habituellement produite par le système.

06 Type de date et statut de publication

Cette position de caractère contient un code alphabétique à un caractère qui catégorise le type de dates inscrites dans les positions de caractère dans les zones 008/07-10 (Date 1) et 008/11-14 (Date 2). Quant aux ressources continues, le code dans la zone 008/06 indique également le statut de publication.

Le choix du code pour la position 008/06 se fait en même temps que la détermination des dates de la position 008/07-14. Les données pour la plupart des notices proviennent des renseignements fournis dans les zones 260 (Publication, diffusion, distribution, etc. (marque d'éditeur), 264 (Production, publication, diffusion, distribution, fabrication et avis de droit d'auteur) et la zone 362 (Date normalisée et désignation d'ordre séquentiel) ou des notes provenant des zones.

Les dates sont représentées par quatre chiffres. Le caractère « u » remplace les chiffres manquants dans la date.

S'il s'agit de ressources continues, la zone 008/07-10 contient la date du début de la publication (désignation chronologique) et la zone 008/11-14, la date de la fin. S'il s'agit de réimpressions et de reproductions de publications en série qui sont décrites dans le corps de la vedette, il faut entrer les dates du début et de la fin de la publication de l'original dans ces positions de caractère.

Ordre de priorité des codes (documents monographiques)

Lorsque plus d'un code s'applique au document bibliographique, il faut utiliser le tableau ci-dessous pour déterminer le code approprié qu'il faudra inscrire. Les codes énumérés en premiers ont la priorité sur les autres codes énumérés subséquentment. La colonne gauche porte sur les documents en une seule unité matérielle et les documents en plusieurs parties terminés la même année. La colonne droite englobe les documents en plusieurs parties pour lesquels un intervalle de dates est requis.

Ouvrages en une seule unité matérielle ou en plusieurs parties complétées en une année

b	Date avant J.-C.
r	Date de réimpression/originale
e	Date détaillée
s	Date unique
p	Date de diffusion ou production
t	Date de publication et date de droit d'auteur
q	Date incertaine
n	Date inconnue

Collections, ouvrages en plusieurs parties complétées en plus d'une année

b	Date avant J.-C.
i	Dates extrêmes
k	Intervalle des dates
r	Date de réimpression ou originale
m	Date initiale ou finale
t	Date de publication et date de droit d'auteur
n	Date inconnue

Caractères autorisés

Les dates 1 et 2 comprennent habituellement quatre chiffres (p. ex., 1963). Si une partie de la date est inconnue, on représente alors les chiffres manquants par le caractère *u* (p. ex., pour représenter 19??, il faudrait inscrire *19uu*). Si on ignore totalement la date, on peut laisser entendre le millénaire (p. ex., *1uuu*). S'il s'agit de dates du premier millénaire de l'ère chrétienne (apr. J.-C.), les chiffres indiquant l'année sont justifiés à droite, et les positions vides contiennent des zéros (p. ex., il faudrait entrer « 946 apr. J.-C » comme *0946*). Si la date 1 ou la date 2 ne s'applique pas, par exemple, s'il s'agit de dates avant l'ère chrétienne (av. J.-C.), il faudra inscrire des blancs (soit, *bbbb*). S'il s'agit de publications en série actives (c'est-à-dire une publication qui est toujours publiée) et de documents incomplets en plusieurs parties non en série, la date dans la zone 008/11-14 est représentée par *9999* pour indiquer que l'année n'est pas encore disponible. On peut aussi utiliser le caractère de remplissage (*l*) dans la zone 008/06-14 lorsqu'on n'a pas tenté de coder les dates, mais cet usage dans 008/07-10 n'est pas recommandé. Si on se sert du caractère de remplissage dans les zones 008/07-10 ou 008/11-14, on doit l'utiliser dans les quatre positions de caractère de sorte qu'il ne devrait jamais y avoir une combinaison de caractères de remplissage et de tout autre caractère dans ces positions.

b - Aucune date fournie ou présence d'une date avant J.-C.

Le code « b » indique qu'au moins une date associée au document est une date avant l'ère chrétienne (av. J.-C.). Les zones 008/07-10 et 008/11-14 contiennent des blancs. On peut coder des renseignements de date av. J.-C. particulièrement dans la zone 046 (Dates spéciales en code).

```
008/06          b
008/07-10      bbbb
008/11-14      bbbb
260    bbb#c[150-100 av. J.-C.]
```

c - Ressource continue actuellement publiée

Le code « c » précise que la ressource continue est présentement publiée. Par « présentement publiée », on entend une publication pour laquelle on a reçu un numéro au cours des trois dernières années. La zone 008/07-10 contient la date de début de publication, tandis que la zone 008/11-14 contient les caractères 9999.

```
008/06          c
008/07-10      1984
008/11-14      9999
260    bbb#aNew York :#bXerox Films,#c1984-
```

```
008/06          c
008/07-10      1953
008/11-14      9999
260    bbb#aChicago :#bUniversity of Chicago Press,
362    1bb#aParaît depuis le v. de 1953.
```

008-Tous les documents

008/06 c
008/07-10 195u
008/11-14 9999
500 †aDescription d'après: Vol. 2, no 2 (févr. 1956).
[La date du premier numéro est inconnue.]

008/06 c
008/07-10 19uu
008/11-14 9999
260 †aNew York :†bWiley Interscience,
500 †aDescription d'après: 1981.
[La date du premier numéro est inconnue, mais peut être estimée.]

008/06 c
008/07-10 1uuu
008/11-14 9999
260 †aNew York :†bDoubleday,
500 †aDescription d'après: 1901.
[La date du premier numéro est inconnue et ne peut pas être estimée.]

d - Fin de parution d'une Ressource continue

Le code « d » précise qu'on a cessé de publier de nouvelles livraisons de la ressource continue ou qu'il y a eu un changement concernant l'auteur ou le titre pour lequel on a dû créer une notice de vedettes successives. Lorsqu'un nouveau titre remplace le titre qui existait auparavant, le titre antérieur est considéré comme étant une publication *terminée* et est représenté par le code « d » dans la zone 008/06. On considère qu'un document n'est plus publié seulement lorsqu'on dispose d'une preuve claire à ce sujet. Habituellement, si aucun nouveau numéro n'a été publié depuis plus de trois ans, on considère alors que cette période prouve qu'un document a cessé d'être publié. La zone 008/07-10 contient la date de début de la publication. La zone 008/11-14 renferme la date à laquelle la publication a cessé d'être publiée.

008/06 d
008/07-10 1928
008/11-14 1941
260 †aBerlin :†bVZG,†c1928-1941.
362 0†aVol. 1, no 1 (févr. 1928)-v. 14, no 2 (févr. 1941).

008/06 d
008/07-10 1uuu
008/11-14 1958
260 †aNew York :†bAmerican Statistical Association,†c -1959.
362 0†a -1958.

008/06 d
008/07-10 19uu
008/11-14 1929
260 †aMontréal :†bLa Société,†c -1929.
[La date de début est inconnue, mais peut être estimée.]

008/06 d
008/07-10 1945
008/11-14 19uu
260 †aQuébec :†bL'Association,†c1945-
515 †aNe paraît plus?
[La date de la fin de la publication est inconnue, mais peut être estimée.]

e - Date détaillée

Le code « e » signale la présence d'une date détaillée qui indique le mois (et peut-être le jour) en plus de l'année. La zone 008/07-10 renferme l'année. La zone 008/11-14 contient le mois et le jour sous la forme *mmjj*. Si le jour est inconnu, il faut utiliser *uu*, si la date détaillée ne

comprend que le mois, il faut utiliser des blancs. S'il s'agit de **documents visuels**, on peut utiliser ce code pour des documents télédiffusés pour donner la date de l'émission originale.

008/06 e
 008/07-10 1983
 008/11-14 0615
 260 \$\$\$aWashington, D.C. :\$bDept. of Commerce,\$c15 juin 1983.

008/06 e
 008/07-10 1977
 008/11-14 05\$\$\$
 260 \$\$\$cmai 1977.
[Le jour ne s'applique pas, car la publication est identifiée par le mois seulement.]

008/06 e
 008/07-10 1976
 008/11-14 11uu
 260 \$\$\$aU.S. :\$bTriangle Film Corp.,\$cnov. 1976.
[Le jour du mois est inconnu.]

i - Dates extrêmes représentées par une collection

Le code « i » précise que les zones 008/07-10 et 008/11-14 renferment les dates extrêmes qui s'appliquent à une collection. Si les dates extrêmes sont représentées par une année unique, il faut alors inscrire cette date aux deux endroits. On ne considère pas qu'une collection, qu'elle renferme ou non des documents publiés individuellement, existe sous une forme publiée. Les documents en plusieurs parties ne sont pas traités comme une collection (voir code « m »).

008/06 i
 008/07-10 1765
 008/11-14 1770
 260 \$\$\$c1765-1770.

008/06 i
 008/07-10 18uu
 008/11-14 1890
 260 \$\$\$c18--?-1890.

008/06 i
 008/07-10 1988
 008/11-14 1988
 260 \$\$\$c1988.

k - Période couverte par la majeure partie de la collection

Le code « k » signale que les zones 008/07-10 et 008/11-14 contiennent l'intervalle des dates qui s'applique à la plupart des documents d'une collection. Si l'ensemble des dates qui couvrent la majeure partie de la collection est représenté par une année unique, il faut alors inscrire cette date aux deux endroits. On ne considère pas qu'une collection, qu'elle renferme ou non des documents publiés individuellement, existe sous une forme publiée. Les documents en plusieurs parties ne sont pas traités comme une collection (voir code « m »).

008/06 k
 008/07-10 1796
 008/11-14 1896
 260 \$\$\$c1796-1896.

008/06 k
 008/07-10 1854
 008/11-14 1854
 260 \$\$\$c1854.

008-Tous les documents

m - Dates multiples

Le code « m » signale que les zones 008/07-10 et 008/11-14 renferment les dates initiale et terminale de parution d'un ouvrage en plusieurs parties. La zone 008/07-10 contient habituellement la date initiale (ou de début) et la zone 08/11-14, la date finale (ou de fin). Si les deux dates d'un document en plusieurs parties sont représentées par une date unique, il faut alors utiliser le code « s ». On attribue également ce code à un document en une seule unité non publié qui a été exécuté pendant une période de temps, notamment une peinture.

008/06 m
008/07-10 1972
008/11-14 1975
260 †aParis :†bÉditions du Cerf,†c1972-1975.

008/06 m
008/07-10 uuuu
008/11-14 1981
260 †aBoston :†bMacmillan,†c-[1981]
[Document en plusieurs parties pour lequel on ne possède pas le premier volume.]

008/06 m
008/07-10 197u
008/11-14 1987
260 †aParis :†bHachette,†c[197-]-1987.
[Document en plusieurs parties dont la date de publication du premier volume est incertaine.]

008/06 m
008/07-10 1943
008/11-14 197u
260 †aNew York :†bDover,†c1943-[197-?]
[Document en plusieurs parties dont la date de publication du dernier volume est incertaine.]

008/06 m
008/07-10 1943
008/11-14 1945
260 †aLondon :†bGollancz,†c1943-1945.
[Document en une seule unité dont la date de publication s'étend au-delà d'une année.]

008/06 m
008/07-10 1998
008/11-14 9999
260 †aBrescia :†bLa scuola,†c<c1988- >
[Document en plusieurs parties, dont la date de publication continue.]

n - Dates inconnues

Le code « n » signale que les dates s'appliquant aux zones 008/07-10 et 008/11-14 sont inconnues (p. ex., aucune date n'existe dans la zone 260).

008/06 n
008/07-10 uuuu
008/11-14 uuuu
260 †a[Espagne]

008/06 n
008/07-10 uuuu
008/11-14 uuuu
[Objets naturels; il n'y a pas de zone 260 dans la notice.]

p - Date de diffusion, de lancement, d'édition et date de production ou de séance d'enregistrement lorsqu'elles diffèrent

Le code « p » indique la présence à la fois d'une date de diffusion, de lancement ou de parution (008/07-10) et une date de production ou de séance d'enregistrement (008/11-14) parce que ces deux dates sont différentes. Pour les **fichiers d'ordinateur**, on utilise le code « p » lorsqu'il existe une différence entre la date où le fichier est devenu opérationnel pour l'analyse et le traitement sous forme lisible sur machine (c.-à-d. date de production) et la date où le fichier est devenu disponible au public, habituellement par l'entremise d'un organisme chargé de la diffusion (c.-à-d. date de diffusion). Quant aux images en mouvement, si un ouvrage au contenu identique, mais dans un support différent a été lancé à une date ultérieure par rapport à l'ouvrage original, on utilise le code « p » (p. ex., un enregistrement vidéo qui aurait été lancé en 1978, mais qui aurait été produit à l'origine comme un film cinématographique en 1965).

008/06 p
 008/07-10 1982
 008/11-14 1967
 260 *Washington : U.S. Navy Dept., 1967 : Distribué par National Audiovisual Center, 1982.*

q - Date incertaine

On utilise le code « q » seulement avec un document à jour unique lorsque la date exacte est inconnue, mais qu'il est possible d'indiquer un intervalle de dates au lieu de la date unique (p. ex., entre 1824 et 1846). La date la plus ancienne apparaît dans la date 1 et la plus récente dans la date 2.

008/06 q
 008/07-10 1963
 008/11-14 1966
 260 *New York : Hippocrene Books, [entre 1963 et 1966]*

008/06 q
 008/07-10 18uu
 008/11-14 19uu
 260 *Amsterdam : Elsevier, [19e et début 20e siècle]*
[On ne connaît pas la décennie de la date la plus ancienne ni celle de la date la plus récente.]

r - Date de réimpression ou de réédition et date de l'original

Le code « r » précise que la zone 008/07-10 contient la date de reproduction ou de réédition et la zone 008/11-14, la date de l'original, si on la connaît. Si plusieurs dates uniques sont disponibles pour la publication originale, la zone 008/11-14 contient la date la plus ancienne. Pour les documents photographiques originaux, l'ouvrage décrit doit être une épreuve tirée d'un ancien négatif. Dans le cas d'une épreuve originale, il doit s'agir d'une épreuve effectuée à partir d'une plaque réalisée antérieurement par l'artiste (généralement décédé).

008/06 r
 008/07-10 1983
 008/11-14 1857
 260 *Boston : [s.n., 1983?]*
 500 *Éd. originale: Pittsburg, Penns. : W'm Schuchman & Bro. Lith., [1857].*

008/06 r
 008/07-10 1966
 008/11-14 uuuu
 500 *Réimpr. de: Green Howard's Gazette.*
[La date originale de la publication est inconnue.]

008-Tous les documents

008/06 r
008/07-10 uuuu
008/11-14 1963
260 \$\$\$aNew York :\$b[s.n.,\$cs.d.]
500 \$\$\$aPubl. antérieurement en 1963.

s - Date unique de publication connue ou probable

Le code « s » spécifie que la date de publication, diffusion, lancement, production, exécution, etc. consiste en une date unique connue ou probable, qui peut être représentée par quatre chiffres. On utilise la zone 008/07-10. La zone 008/11-14 renferme des blancs. La date unique associée au document peut être réelle, approximative ou conjecturale (p. ex., si la date unique est incertaine). On attribue également le code «s» à un document unique non publié tel qu'un document iconique original ou historique pour lequel il existe une date unique associée à son exécution.

008/06 s
008/07-10 1977
008/11-14 \$\$\$\$
260 \$\$\$aParis :\$bSeuil,\$c1977.

008/06 s
008/07-10 1981
008/11-14 \$\$\$\$
260 \$\$\$a[Darmstadt] :\$bTetzlaff,\$c1980 [i.e. 1981]

008/06 s
008/07-10 1992
008/11-14 \$\$\$\$
260 \$\$\$a[Joliette, Québec] :\$bÉditions C.R.I.,\$c[1992?]

008/06 s
008/07-10 1983
008/11-14 \$\$\$\$
260 \$\$\$a[Yerushalayim] :\$bE. Fisher,\$c744 i.e. 1983 ou 1984
[Dates non grégoriennes sans équivalent de date grégorienne unique.]

008/06 s
008/07-10 1946
008/11-14 \$\$\$\$
260 \$\$\$aBerlin :\$b[s.n.,\$cca 1946]

008/06 s
008/07-10 198u
008/11-14 \$\$\$\$
260 \$\$\$aNew York :\$bHaworth,\$c[198-]

008/06 s
008/07-10 19uu
008/11-14 \$\$\$\$
260 \$\$\$aNew York :\$bS.R.A.,\$c[19--]

On code à « q » (Date incertaine) l'écart entre deux dates associées à un document unique de date incertaine. Si les dates multiples d'un document unique sont certaines, on les code avec les dates multiples (code « m »). La date unique ou multiple associée à une collection est codée soit à « k » (Étendue des années couvertes par la majeure partie de la collection), soit à « i » (Dates extrêmes représentées par une collection).

t - Date de publication et date de droit d'auteur

Les positions 008/07-10 renferment la date de publication, de lancement, de production ou d'exécution.

Les positions 008/11-14 renferment la date de l'avis de droits d'auteur ou de l'avis de droits

d'auteur des phonogrammes.

Les dates du dépôt légal, soit celles précédées des lettres «D.L.», sont traitées comme les dates de droits d'auteur.

008/06 t
 008/07-10 1977
 008/11-14 1976
 260 †aBruxelles :†bÉditions Arts & voyages,†c1977, c1976.

008/06 t
 008/07-10 1970
 008/11-14 1958
 260 †aNew York :†bTime Life Books,†c1970, c1958.

008/06 t
 008/07-10 2002
 008/11-14 2001
 260 †aNew York :†bEpic,†c2002, p2001.

008/06 t
 008/07-10 198u
 008/11-14 1979
 260 †aRio de Janeiro :†bDelta,†c[198-?], c1979.

u - Statut de ressource continue inconnu

On attribue le code « u » aux ressources continues si rien n'indique clairement que la publication du document a cessé. La zone 008/07-10 contient une date de début de publication. La zone 008/11-14 renferme les caractères « uuuu » étant donné qu'on ne connaît pas la date de fin de publication.

008/06 u
 008/07-10 1948
 008/11-14 uuuu
 362 †a1948-

008/06 u
 008/07-10 19uu
 008/11-14 uuuu
 500 †aDescription d'après: 1983.

008/06 u
 008/07-10 1uuu
 008/11-14 uuuu
 [La notice de base ne contient pas d'information.]

| - Aucune tentative de coder

07-10 - Date 1

Ces positions de caractère contiennent une date dont la nature et le contenu sont spécifiés par le code dans la zone 008/06 (Type de date et statut de publication). Pour déterminer les dates qui seront enregistrées dans la zone 008/07-10, il faudra se fonder sur le choix du code indiqué dans la zone 008/06. Il faut se reporter à la section ci-dessus concernant la zone 008/06, car elle renferme des exemples et le protocole d'introduction des données ayant trait aux renseignements sur les dates en code. L'emploi des caractères de remplissage dans la zone 008/07-10, bien que possible, n'est pas recommandé puisque la donnée inscrite dans la date 1 sert au repérage et à l'identification de double dans plusieurs systèmes. Lorsque le code de remplissage est utilisé dans la zone 008/07-10, les quatre positions doivent contenir le caractère de remplissage.

1-9 - Date en chiffres

008-Tous les documents

- ♠ - Date sans objet
 - u - Date partielle ou inconnue
 - |||| - Aucune tentative de coder
-

11-14 - Date 2

Ces positions de caractère contiennent une date dont la nature et le contenu sont spécifiés par le code dans la zone 008/06 (Type de date et statut de publication). Pour déterminer les dates qui seront enregistrées dans la zone 008/11-14, il faudra se fonder sur le choix du code indiqué dans la zone 008/06. Il faut se reporter à la section ci-dessus concernant la zone 008/06, car elle renferme des exemples et le protocole d'introduction des données ayant trait aux renseignements sur les dates en code. Il faut utiliser quatre caractères de remplissage (||||) si on n'a pas tenté de coder ces positions de caractère.

- 1-9 - Date en chiffres
 - ♠ - Date sans objet
 - u - Date partielle ou inconnue
 - |||| - Aucune tentative de coder
-

15-17 - Lieu de publication, de production ou d'exécution

Un code alphabétique à deux ou à trois caractères indique le lieu de publication, de production ou d'exécution. Le code de lieu est un élément de données réservé à un organisme autorisé. La source du code est le document intitulé *Codes de pays MARC* qui est mis à jour par la Library of Congress. Le choix d'un code MARC est habituellement lié à l'information contenue dans la zone 260 (Publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique)). On utilise le code entré dans la zone 008/15-17 et celui dans la zone 044 (Code du pays de publication ou de production) si plus d'un code convient au document. Il faut entrer le premier code indiqué dans la sous-zone †a de la zone 044 dans la zone 008/15-17. On peut se servir de trois caractères de remplissage (|||) au lieu d'un code valide, mais leur emploi dans la zone 008/15-17 n'est pas recommandé. Les données inscrites à la zone 008 servent au repérage et à l'identification de double dans plusieurs systèmes. Lorsque le code de remplissage est utilisé dans la zone 008/15-17, les trois positions doivent contenir le caractère de remplissage.

Les codes à deux caractères sont justifiés à gauche, et les positions vides contiennent un blanc (♠). S'il s'agit de documents réimprimés dans le même format que l'original, le code est basé sur l'endroit où la réimpression a été publiée et non sur celui du lieu de publication de l'original.

Pour les **enregistrements sonores**, le code représente le lieu où la maison de disques est située. En ce qui a trait aux documents originaux ou historiques d'**images fixes** auxquelles on peut déduire des renseignements géographiques, comme pour la plupart des photographies, on entre alors un code de lieu dans cette position de caractère. Quant aux **images en mouvement d'archives**, le code représente le pays de l'agence de production provenant de la zone 257. Pour les **enregistrements vidéo** produits en série, le code représente le lieu de publication provenant de la zone 260 (Publication, diffusion, etc. (Adresse bibliographique)).

008/15-17 cau

044 ♠♠†acau†afr†asp†agw

260 ♠♠†aBurbank, Calif. :†bColumbia Tristar Home Video,†cc1996.

[Enregistrement vidéo d'un film publié en Californie et coproduit par la France, l'Espagne et l'Allemagne.]

008/15-17 nyu

260 ♠♠†a[New York] :†bGardner & Co.,†cc1899.

008/15-17 nyu

245 00†a[Portrait de Cyrus Patten] /†cAnson, New York.

35-37 - Langue

Ces positions de caractère signalent la langue de l'ouvrage au moyen d'un code à trois lettres. La source du code est le document intitulé *Codes des langues MARC* qui est mis à jour par la Bibliothèque du Congrès. Le choix d'un code MARC dépendra de la langue prédominante du document. On peut se servir de trois caractères de remplissage (|||) si on n'a pas tenté de coder la langue ou si on a préféré utiliser dans la zone 041 (Code de langue) un code non issu du MARC.

Documents textuels : Le code de langue est fondé sur le contenu textuel du document des livres ou des ressources continues. Le syntagme « contenu textuel » fait allusion à l'ouvrage ou aux ouvrages principaux contenus dans la publication, sauf la préface, l'introduction, l'avant-propos, les annexes, etc.

Fichiers d'ordinateur : La langue associée aux *données* ou à *l'interface utilisateur*, ou aux deux (p. ex., les affichages textuels, les résultats audibles produits dans une langue), détermine le code qu'il faut entrer dans la zone 008/35-37, et non le langage de programmation. (Il faut entrer, dans la zone 041, le code de langue de la documentation d'accompagnement qui est dans une langue autre que celle des données ou de l'interface utilisateur.)

Cartes géographiques : La langue dans laquelle sont inscrits les noms et le texte associés à la carte ou au globe détermine le code qui sera utilisé.

Documents musicaux : Il faut entrer, dans la zone 008/35-37, la langue prédominante du texte chanté ou parlé associé à la partition ou à l'enregistrement sonore.

Documents visuels : L'encodage dépend du genre de document. L'élément linguistique des documents comportant des **images en mouvement** est déterminé selon qu'il s'agit d'une piste sonore, de son d'accompagnement ou de langage gestuel. Il faut utiliser le code zxx (Aucun élément linguistique) pour les documents comportant des images en mouvement sans son ou élément de langage gestuel ou, avec son sans narration.

Le code pour la langue des **films fixes** et les **diapositives** provient soit du texte sur le film, le son d'accompagnement ou le script d'accompagnement imprimé lorsqu'il s'agit d'œuvres sans sons ou, si elles comportent des sons, d'œuvres sans narration.

L'élément linguistique pour les **images fixes** comprenant les documents iconiques originaux ou historiques ou des documents iconiques opaques et les œuvres en trois dimensions, est associé au document ou la collection par exemple, les sous-titres, les légendes et les autres textes qui font partie de la source principale d'information.

Dans le cas des documents de **genres multiples**, le code de langue est basé sur la langue prédominante d'un document ou des documents dans une collection.

Lorsqu'une seule langue est associée à un document, il faut entrer le code de cette langue.

08/35-37 spa
245 00‡aRentabilidad bruta del inversionista en bolsa.‡pBonos del tesoro.

Si plus d'un code de langue s'applique, on entre le code de la langue prédominante dans la zone 008/35-37, et les codes de toutes les langues, y compris la langue prédominante, dans une ou plusieurs occurrences de la zone 041 (Code de langue). Le code enregistré dans la zone 008/35-37 est toujours le même que le premier code enregistré dans la première occurrence de la sous-zone ‡a ou la sous-zone ‡d (pour les enregistrements sonores) de la zone 041 de la notice bibliographique.

008/35-37 rus
041 0‡‡arus‡aeng
500 ‡‡‡aTexte principalement en russe; comprends des contributions en anglais.

S'il n'y a pas de langue prédominante, les codes de langue sont alors entrés en anglais par ordre alphabétique dans la zone 041 et le premier code de langue est aussi entré dans la zone 008/35-37.

008/35-37 eng

041 0b#aeng#afre
546 bb#aTexte en anglais et en français.

Lorsqu'on formule une notice bibliographique pour une **traduction**, il faut inscrire le code de langue de la traduction, et non celui de l'original, dans la zone 008/35-37. (Il faut entrer le code de langue de l'original dans la sous-zone #h de la zone 041.)

008/35-37 fre
041 1b#afr#hita
[Traduction française d'un ouvrage italien]

bbb - Blancs (Aucune indication fournie)

Le code « bbb » signale qu'aucune information n'est fournie.

zxx - Aucun élément linguistique

Ce code est utilisé lorsque le document ne possède aucun contenu textuel parlé, écrit ou chanté.

Parmi les exemples de ce genre de documents se trouvent :

- 1) des oeuvres musicales instrumentales ou électroniques,
- 2) des enregistrements sonores non verbaux,
- 3) des documents comportant des images en mouvements sans contenu sonore ou de langage gestuel ou avec contenu sonore sans narration,
- 4) des documents visuels autres que ceux comportant des images en mouvement sans légendes ou titres imprimés, etc.

mul - Langues multiples

Le code « mul » précise que le document comporte des langues multiples, mais aucune langue n'est prédominante et l'agence de catalogage n'indique pas la langue dans la zone 008/35-37.

sgn - Langages gestuels

Le code « sgn » signale que le langage gestuel constitue le moyen de communication principal, par exemple un livre renfermant des images de chaque lettre d'un système de langage gestuel particulier représentée par un geste de la main, ou un enregistrement vidéo comprenant un sous-titrage en langage visuel. On mentionne le système de langage gestuel particulier dans la zone 546 (Note sur les langues), p. ex., le langage ASL (American Sign Language). On peut indiquer les codes des langues secondaires et connexes dans la zone 041 (Code de langue).

008/35-37 sgn
041 0b#asgn#aeng
546 bb#aLangage ASL et comprend du texte en anglais.

und - Indéterminé

Le code « und » précise qu'on ne peut déterminer la langue du document. On attribue aussi ce code aux ouvrages dont le contenu comporte des syllabes arbitraires, un bourdonnement ou d'autres sons humains dont la langue ne peut être précisée.

38 - Notice modifiée

Un code alphabétique à un caractère indique si une notice bibliographique comprend des données qui constituent une modification des données qui paraissent sur le document faisant l'objet du catalogage ou qui étaient destinées à être incorporées dans une notice lisible par machine. De telles modifications comprennent : la romanisation des données qui paraissent à l'origine dans un script non romain; la substitution des caractères disponibles pour les caractères qui ne pouvaient pas être convertis à une forme lisible par machine (p. ex., les symboles spéciaux, « ✪ »); l'abrègement des notices en raison d'une quantité de données excédant la longueur maximale imposée par un système.

008-Tous les documents

On ne considère pas qu'une notice a été modifiée si elle comprend des zones de romanisation qui ne sont pas des transcriptions de données du document (p. ex., des vedettes, des zones entières non entre guillemets, une adresse d'abonnement, etc.). Les équivalents MARC de certaines lettres de langues moins connues utilisant l'alphabet romain ne sont pas non plus considérés comme étant modifiés. Il faut entrer un caractère de remplissage (l) si on n'a pas tenté de coder cette position.

Préséance des codes

Si plus d'un code s'applique à un ouvrage, on utilise la table ci-dessous pour déterminer le code approprié. Les codes sont énumérés par ordre de priorité, c'est-à-dire que les codes énumérés en premier ont la priorité sur les autres codes qui les suivent. Le code « l » possède la priorité la plus élevée.

- l Notice intégrale
- s Notice abrégée
- d Information après tiret omise
- x Caractères manquants
- r Entièrement romanisé et fiches imprimées manuscrites
- o Entièrement romanisé et fiches imprimées romanisées

l - Notice intégrale

Le code « l » précise que la notice n'a pas été modifiée d'aucune façon (p. ex., elle n'a pas été abrégée et ne contient aucun caractère qui ne pourrait pas être converti sous une forme lisible par machine).

d - Omission de l'information après le tiret

Le code « d » signale que la notice MARC ne contient pas d'information « rattachée » que l'on trouve dans la copie manuelle correspondante, soit parce que l'information rattachée a été entrée dans une notice distincte dans la zone 500 (Note générale), ou parce qu'elle a été omise. L'information « rattachée » constitue habituellement la description brève de documents liés au document principal faisant l'objet de catalogage que l'on ne considère pas suffisamment importante pour la cataloguer séparément. La technique de « rattachement » n'a pas été beaucoup utilisée depuis la venue des notices bibliographiques lisibles par machine.

o - Entièrement romanisé et fiches imprimées romanisées

Le code « o » précise que les données bibliographiques dans la notice MARC sont entièrement romanisées et que toutes les fiches imprimées produites sont également disponibles sous forme romanisée.

r - Entièrement romanisé et fiches imprimées manuscrites

Le code « r » signale que les données bibliographiques dans la notice MARC sont entièrement romanisées, mais que les fiches imprimées sont disponibles dans le système d'écriture (vernaculaire) original.

s - Notice abrégée

Le code « s » précise que certaines des données destinées à être incluses dans la notice bibliographique ont été omises parce que les données excédaient la longueur maximale autorisée par le système utilisé pour la créer ou la traiter. Dans les systèmes dans lesquels la longueur des données est limitée, ces limites s'appliquent habituellement au niveau de la zone ou de la notice. La longueur maximale des notices bibliographiques MARC est de 99 999 caractères. (Pour plus de renseignements, il faut consulter la publication intitulée *Spécifications MARC 21 pour la structure des notices, les jeux de caractères et le média d'échange*.) On utilise rarement le code « s » dans les notices d'aujourd'hui.

x - Caractères manquants

Le code « x » signale que la notice contenait des caractères qui ne pouvaient pas être convertis à une forme lisible par machine (p. ex., des caractères non romains secondaires dans des notices dans lesquelles les caractères romains prédominent, des symboles mathématiques, etc.). *Nota* : Plusieurs organismes ont simplement opté pour la translittération des caractères non romains

qui se trouvent dans des données bibliographiques. On utilise souvent la technique de représentation des symboles spéciaux par un mot ou un syntagme descriptif au lieu d'omettre le symbole spécial (p. ex., le mot « [arbre] » incorporé dans des données pour représenter l'image d'un arbre qui devait faire partie intégrante du titre). Il est peu probable qu'on utilise le code « x » dans les notices d'aujourd'hui.

| - Aucune tentative de coder

39 - Source du catalogage

Ce code indique la source du catalogage originale d'une notice. Si la source de catalogage est connue, elle est identifiée dans la sous-zone $\dagger a$ de la zone 040 (Source du catalogage). Il faut entrer un caractère de remplissage (!) si on n'a pas tenté de coder cette position de la zone 008.

! - Agence bibliographique nationale

Le code « ! » précise qu'une agence bibliographique nationale (p. ex., la Bibliothèque du Congrès aux États-Unis ou Bibliothèque et archives du Canada) est l'auteur des données de catalogage originales.

008/39 !
040 ! $\dagger a$ DLC $\dagger c$ DLC
[La notice a été créée et transcrite par la Library of Congress aux États-Unis.]

008/39 !
040 ! $\dagger a$ DLC $\dagger c$ WvU $\dagger d$ WvU $\dagger d$ CU $\dagger d$ CStRLIN
[La notice a été créée par la Library of Congress, transcrite par la West Virginia University et modifiée par la West Virginia University, la University of California et par le Research Libraries Information Network (RLIN).]

008/39 !
040 ! $\dagger a$ CaOONL $\dagger b$ fre $\dagger c$ CaOONL
[La notice a été créée et transcrite par la Bibliothèque nationale du Canada (BNC).]

c - Programme de catalogage coopératif

Le code « c » signale que le créateur des données de catalogage (qui n'est pas une agence bibliographique nationale) participe à un programme de catalogage coopératif.

008/39 c
040 ! $\dagger a$ MH $\dagger c$ MH
[Participation en ligne au catalogage de la Harvard University Library dans le cadre du Program for Cooperative Cataloging.]

008/39 c
040 ! $\dagger a$ CaBVAU $\dagger b$ eng $\dagger c$ CaOONL
[Notice créée par la University of British Columbia et transcrite par la BNC.]

d - Autre

Le code « d » signale que la source des données de catalogage est un organisme autre qu'une agence bibliographique nationale ou un participant à un programme de catalogage coopératif.

008/39 d
040 ! $\dagger a$ WyU $\dagger c$ WyU
[La notice a été créée et transcrite par la University of Wyoming.]

008/39 d
040 ! $\dagger a$ lEN $\dagger d$ CStRLIN $\dagger d$ MiU
[La notice a été créée par la Northwestern University et modifiée par le RLIN et la University of Michigan.]

008-Tous les documents

u - Inconnu

Le code « u » précise que le créateur des données de catalogage est inconnu. On utilise ce code si une organisation transcrit des données de catalogage manuel d'une source inconnue. Le cas échéant, la zone 040 ne comprend pas de sous-zone Ꞥa, et la sous-zone Ꞥc contient le code MARC de l'organisation qui a transcrit les données.

008/39 u

040 ꞤꞤꞤcWWMUW

[La University of Wisconsin, à Milwaukee, s'est chargée de la désignation de contenu et de la transcription des données de catalogage provenant d'une source inconnue.]

| - Aucune tentative de coder

CONVENTIONS D'ENTRÉE DES DONNÉES

Majuscules

Il faut entrer les codes alphabétiques en lettres minuscules.

Longueur de la zone

La zone 008 devrait toujours comprendre quarante (40) positions de caractère.

HISTORIQUE DES DÉSIGNATEURS DE CONTENU

008/06 Type de date/Statut de publication

b - Aucune date fournie; présence d'une date av. J.-C.

Avant la définition de ce code et de la zone 046 (Dates spéciales en code) en 1987, le MARC ne comportait pas d'éléments de données relatifs à l'information codée de dates av. J.-C.

c - Date de l'édition actuelle et date du droit d'auteur (LV FO CG MES DV) [PÉRIMÉ]

c - Documents en série présentement publiés [RE DÉFINI]

t - Date de publication et date de droit d'auteur [NOUVEAU]

Avant d'être redéfini en 1995, le code « c » ne possédait pas la même définition pour les publications en série que pour les livres, les fichiers d'ordinateur, les cartes géographiques, la musique et les documents visuels. On a éliminé cette différence en définissant un nouveau code, soit le code « t » (Date de publication et date de droit d'auteur) qui est maintenant utilisé au lieu du code « c », maintenant périmé, que l'on utilisait pour les documents non en série. On a néanmoins conservé la définition du code « c » en ce qui a trait aux publications en série.

d - Date détaillée (LV DV) [PÉRIMÉ]

d - Document en série n'étant plus publié [RE DÉFINI]

e - Date détaillée [NOUVEAU]

Avant d'être redéfini en 1995, le code « d » ne possédait pas la même définition pour les livres et les documents visuels que pour les publications en série. On a éliminé la différence en définissant un nouveau code, soit le code « e » (Date détaillée), qui est maintenant utilisé au lieu du code « d », maintenant périmé, que l'on attribuait aux publications non en série. On a conservé la définition du code « d » pour les publications en série.

i - Date de diffusion, de lancement, de parution et date de la séance de production et d'enregistrement si les dates diffèrent (MES) [PÉRIMÉ]

Avant la définition, en 1978, du code « p » (Date de diffusion, de lancement, de parution et date de la séance de production et d'enregistrement si les dates diffèrent) pour la musique, on identifiait ce type de date par le code « i ». La définition actuelle du code « i » (Dates extrêmes de collection) a été approuvée en 1983.

k - L'étendue des années couvertes par la majeure partie de la collection [RE DÉFINI 2011]

n - Dates inconnues

Avant l'introduction des Règles de catalogage anglo-américaines, 2^e édition (RCAA 2), on utilisait le code « n » pour tous les supports matériels lorsque la sous-zone Ꞥc (Date de publication, de diffusion, etc.) dans la zone 260 (Publication, diffusion, etc. (marque d'éditeur)) contenait la mention « a.d. » pour « aucune date ». Dans le catalogage formulé selon

les RCAA 2, on utilise le code « n » seulement 1) dans les notices de documents de genres multiples s'il n'y a pas de date dans la zone 260 ou dans la zone 245, et 2) dans les notices de documents visuels portant sur des objets naturels et des artefacts lorsque la zone 260 ne contient pas de sous-zone †g (Date de fabrication). Avant 1995, on utilisait des zéros ou des blancs pour représenter les parties inconnues de la date 1 et de la date 2 pour certains supports matériels.

008/15-17 Lieu de publication, de production ou d'exécution

??q - Code de lieu douteux [PÉRIMÉ]

La technique pour indiquer la présence d'un lieu douteux en modifiant le code de pays MARC est devenue périmée en 1972. Avant cette date, on ajoutait la lettre « q » à un code de lieu à deux caractères (p. ex., le code « frq » représentait « Paris? »), ou on utilisait les lettres « d », « l », « s » ou « v » au lieu des lettres « c », « k », « r » ou « u » pour remplacer le troisième caractère des codes à trois caractères des endroits au Canada, dans l'Union des républiques socialistes soviétiques (URSS) au Royaume-Uni (R.-U.) et aux États-Unis (É.-U.) (p. ex., on représentait « Chicago? » par le code « ilv » au lieu de « ilu »). Avant 1980, on ne pouvait utiliser que deux positions de caractère (les positions 15 et 16) pour représenter les codes de lieu dans les spécifications des documents visuels. On n'utilisait pas les codes à trois caractères pour représenter le Canada, le R.-U., les É.-U. et la URSS (p. ex., on représentait « Londres » par le code « uk »).

008/35-37 Langue

Avant 2006, l'utilisation de trois blancs (bbb) signifiait que le document ne possédait aucun contenu textuel chanté, parlé, ou écrit. On a ajouté en 2006 le code « zxx » (Aucun élément linguistique) pour refléter cette situation et on a redéfini l'usage des trois blancs pour signifier qu'aucune information n'est fournie.

008/38 Notice modifiée

u - Inconnu [PÉRIMÉ] [CAN/MARC seulement]

o - Complètement translittérée et fiches imprimées translittérées [RENOMMÉE 2011]

r - Complètement translittérée et fiches imprimées écrites en cursives [RENOMMÉE 2011]

008/39 Source de catalogage

∅ - Library of Congress [REDÉFINI, 1997]

a - National Agricultural Library [PÉRIMÉ, 1997] [USMARC seulement]

b - National Library of Medicine [PÉRIMÉ, 1997] [USMARC seulement]

d - Autre bibliothèque nationale de catalogage [REDÉFINI, 1997] [CAN/MARC seulement]

l - Catalogage par la Library of Congress [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

o - Autre organisme de catalogage [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

n - Report to New serials titles [PÉRIMÉ, 1997] [USMARC seulement]

Le code « n » est devenu périmé lorsqu'on a cessé de publier les *New serial titles*.

r - Bibliothèque versant des notices [PÉRIMÉ, 1997] [CAN/MARC seulement]

[Page blanche]